

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS
D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : GCS HOPITAL COMMUN SUD-AVEYRON -MILLAU-SAINT-AFFRIQUE (GCS) Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : n°265 BOULEVARD ACHILLE SOUQUES Commune : MILLAU Code postal : 12100 Nature des activités : Hôpital commun du Sud Aveyron. Groupement de coopération sanitaire à gestion publique. Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autres que sécurité sociale. Qualification : Hôpital commun du Sud Aveyron. Groupement de coopération sanitaire de Sud Aveyron

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Description (1)
B3 - OISEAUX	
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Perte d'habitat de reproduction (environ 3,3 ha)
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Perte d'habitat de reproduction (30 mètres linéaires de haie)
B4 - MAMMIFERES	
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastellus barbastellus</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
Murin cryptique (<i>Myotis crypticus</i>)	Perte d'habitat de gîte arboricole (environ 0,187 ha)
B5 - INSECTES	
Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>)	Perte d'habitat de reproduction (environ 3000 m²)

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore

Sauvetage de spécimens

Conservation des habitats

Etude écologique

Etude scientifique autre

Prévention de dommages à l'élevage

Prévention de dommages aux pêcheries

Prévention de dommages aux cultures

Prévention de dommages aux forêts

Prévention de dommages aux eaux

Prévention de dommages à la propriété

Protection de la santé publique

Protection de la sécurité publique

Motif d'intérêt public majeur

Détention en petites quantités

Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **L'objectif du projet est la construction d'un hôpital commun pour le Sud Aveyron. Ce projet de portée départementale représente l'investissement public le plus important de la décennie pour le département de l'Aveyron. Cette nouvelle structure regroupera les CH de Millau et de St Affrique sur un site unique, en réunissant les centres hospitaliers. Le projet médical fait le choix d'un établissement neuf, à même de fournir au plus vite :**

- Aux professionnels, un outil renouvelé, adapté aux dernières évolutions des techniques médicales, et soucieux de leur qualité de vie au travail.
- Aux patients, une prise en charge plus efficace et plus confortable donc plus rassurant et plus attractive.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ■ Préciser : **Destruction d'une haie de 30 mètres, de 3 000 m² d'habitat de reproduction de la Zygène cendrée (stations de pieds de Badasse), de 3,3 ha pour l'Alouette lulu et d'environ 0,187 ha d'arbres favorables aux gîtes pour les chiroptères arboricoles**

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ■ Préciser : **Ecologue. Maîtrise de biologie des organismes et populations (UPS Paul Sabatier)**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Septembre/octobre 2026**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Occitanie**

Départements : **Aveyron**

Cantons : **Millau - 1**

Communes : **Saint Georges de Luzençon**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **voir chapitre « Mesures » du dossier**

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

- Mesure de suivi 1 : réalisation d'un suivi écologique en phase chantier
- Mesure de suivi 2 : suivi écologique en phase d'exploitation de n+1 à n+20
- Mesure de suivi des mesures compensatoires et d'accompagnement (propre à chaque mesure compensatoire)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Millau

Le 26/06/2026

Signature



